



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET

N° 29/2024

OBJET : TARIFS ENTREES ET ACTIVITES PISCINE MUNICIPALE 2024

Le Maire de la commune d'ILLE SUR TET,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,
VU la délibération en date du 21 septembre 2023, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

DECIDE :

De fixer les tarifs des Entrées et autres activités à la Piscine Municipale aux montants TTC ci-après, à compter du 1^{er} juin 2024.

Tarif Adultes : (A partir de 16 ans au 1^{er} Juillet de l'année en cours)

	RESIDENT***	EXTERIEUR
Journée Tarif Normal :	3.50 €	4.50 €
Journée Tarif Réduit* :	2.00 €	/
Carte 10 entrées Tarif Normal :	28.00 €	35.00 €
Carte 10 entrées Tarif Réduit* :	18.00 €	/
Carte Saison Tarif Normal :	100.00€	120.00 €
Carte Saison Tarif Réduit* :	60.00€	/

Tarifs Enfants : (A partir de 2 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours jusqu'à 16 ans au 1^{er} Juillet de l'année en cours)**

	RESIDENT***	EXTERIEUR
Journée Tarif Normal :	2.50 €	3.00 €
Journée Tarif Réduit* :	1.70 €	/
Carte 10 entrées Tarif Normal :	20.00 €	25.00 €
Carte 10 entrées Tarif Réduit* :	12.00 €	/
Carte Saison Tarif Normal :	70.00 €	80.00 €
Carte Saison Tarif Réduit* :	40.00€	/

Tarifs activités aquatiques :

	RESIDENT***	EXTERIEUR
Enfants cours de natation (de 5 à 12 ans) :	125 € les 10 séances	140 € les 10 séances
Aquafitness :	6 € la séance et 50 € les 10 séances	8 € la séance et 60 € les 10 séances
Cours de perfectionnement (+12 ans) :	6 € la séance et 50 € les 10 séances	8 € la séance et 60 € les 10 séances

Gratuité : **

Les gratuités comme les tarifs réduits ne concernent que les tarifs d'entrée à la piscine.

Enfant jusqu'à 2 ans au 1^{er} Juillet de l'année en cours.

Conventions de partenariat spéciales

* Les tarifs réduits sont applicables à nos partenaires avec qui nous établissons chaque année une convention de partenariat. Les bénéficiaires de ces réductions devront présenter obligatoirement un justificatif.

** Les bénéficiaires de la gratuité devront présenter obligatoirement un justificatif.

*** Résident : habitant de la commune d'Ille Sur Tet, sur présentation d'un justificatif de domicile.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Ille sur Tet, le 16 mai 2024

Le Maire,



W.BURGHOFFER